

GUIDE DE RÉFÉRENCE RAPIDE

Quoi inclure dans une alerte de santé publique

1^{re} révision : avril 2024

Contexte

Les alertes de santé publique (ASP), administrées et distribuées par le Réseau canadien de renseignements sur la santé publique (RCRSP), visent à « faciliter l'échange d'information en temps opportun entre les responsables locaux, régionaux, provinciaux, territoriaux et nationaux de la santé publique concernant des événements qui suscitent des inquiétudes en matière de santé publique. »¹ En Ontario, les ASP sont un outil important qui est utilisé par le ministère de la Santé, Santé publique Ontario et les bureaux de santé publique pour diffuser à un public restreint des renseignements concernant les enquêtes à l'échelle provinciale et à l'échelon local.

But

Le présent document offre aux bureaux de santé publique de l'Ontario des conseils au sujet de ce qu'il faut inclure dans une ASP, car leur contenu et leur format varient grandement. Ce document a été préparé en examinant les ASP récentes portant sur diverses maladies et ne vise qu'à fournir des suggestions.

Pour des orientations officielles, veuillez cliquer sur les liens suivants : [page Entrée en session](#), comment faire une [demande en vue d'obtenir un nouveau compte](#), comment [contacter des services de soutien du RCRSP](#) et [Avis](#).

Ce qui doit être inclus

- **Une description de la situation** : toutes les ASP donnent d'abord un aperçu des renseignements recueillis à ce jour au cours de l'enquête de santé publique. Envisagez d'inclure des renseignements sur l'agent pathogène et les types de symptômes, le cas échéant, l'intervalle des dates d'apparition des cas et les renseignements démographiques essentiels (renseignements sur les personnes, l'endroit ou le moment) sans renseignements personnels ou renseignements personnels sur la santé. Pour certaines enquêtes, l'état vaccinal et les antécédents de voyage peuvent être pertinents.
- **Les renseignements relatifs à l'exposition** : lorsque cela est nécessaire (p. ex., pour les enquêtes sur la rougeole ou les éclosons entériques d'origine commune), les ASP comportent des renseignements précis sur l'exposition, comme une description des endroits, des dates et des heures où la transmission aurait pu avoir lieu. La période de transmissibilité peut être incluse si c'est approprié. Pour les cas où les personnes ont voyagé pendant la période de transmissibilité, inclure les détails à propos des expositions en vol et à l'aéroport (voir l'exemple d'alerte à la rougeole ci-dessous). Dans le cas d'éclosons entériques liées à un produit alimentaire particulier, les sources confirmées ou soupçonnées peuvent être incluses si les soupçons sont raisonnablement solides.

- **Les mesures prises jusqu'à maintenant pour soutenir l'intervention** : certaines ASP résument les principales mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant, y compris les appels du Comité ontarien de coordination des enquêtes en cas d'éclosion (COCEE), les cliniques de vaccination, les inspections, les communiqués et les notes de service aux fournisseurs de soins de santé.
- **Les mesures que les lecteurs de l'ASP doivent prendre** : certaines ASP donnent des directives précises à l'intention des lecteurs qui se trouvent en Ontario, notamment de suivre une directive de surveillance accrue (DSE) ou de relier les cas à un numéro d'identification d'exposition ou d'éclosion (ID) dans le Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP). Des liens Web peuvent être fournis ou des documents à l'appui peuvent être téléchargés.
- **Les coordonnées d'une personne-ressource** : les ASP indiquent à qui s'adresser pour obtenir plus de renseignements (courriel et numéro de téléphone).
- **De façon générale** : les ASP devraient être aussi concises et pertinentes que possible.

Lorsqu'on crée une nouvelle ASP : dans la section *Renseignements supplémentaires sur l'alerte* qui se trouve vers la fin du processus de création d'une ASP, sélectionner « Le réviseur peut mettre à jour cette alerte ». Le fait de décocher cette case permettra au réviseur de SPO de modifier l'alerte directement sur la plateforme du RCRSP.

Ce qui ne doit pas être inclus

- **Ne pas inclure** dans une ASP des renseignements personnels ou des renseignements personnels sur la santé (c.-à-d. des renseignements permettant d'identifier une personne et ayant trait à sa santé physique ou mentale).²
- Utiliser des informations démographiques tout ce qu'il y a de plus général correspondant à l'objectif de l'alerte. Par exemple, utiliser des tranches ou catégories d'âge (bébé, enfant, adulte) au lieu de préciser l'âge exact en années. Ne pas indiquer le sexe du cas.
- Déterminer s'il est nécessaire de communiquer des renseignements sur l'état de santé des cas (p. ex., hospitalisations, décès) et, le cas échéant, maintenir les renseignements à un niveau aussi général que possible.
- **Ne pas identifier** les cas signalés dans le SIISP, les cas rencontrés, les éclosions ou les laboratoires. Les éclosions ou les expositions peuvent être identifiées lorsque cela est utile.

Exemples

Infection entérique

Éclosion d'*E. coli* O157:H7 à Valley Town

Le samedi 14 juin, un grand barbecue communautaire a eu lieu à Valley Town. Plus de 100 personnes ont assisté à l'activité, dont des membres du personnel des bureaux de santé publique environnants (Mountain Village, Tree Harbour et Forest Lawn). En date du 26 juin, quatre participants qui présentaient une infection à *E. coli* O157:H7 confirmée en laboratoire ont été signalés et 15 autres participants ont signalé des symptômes compatibles avec la présence d'*E. coli* producteur de vérotoxine. Chez les cas confirmés en laboratoire et ceux présentant des symptômes cliniquement compatibles qui ont assisté au barbecue et qui ont été interviewés, les symptômes se sont manifestés du 17 au 23 juin. Trois personnes ont été hospitalisées.

Nous administrons un questionnaire afin de déterminer la source de l'infection. Si vous identifiez des cas qui peuvent être liés à cette activité, veuillez communiquer avec le responsable à <adresse de courriel> ou composer le <numéro de téléphone>.

Tuberculose

Groupe de cas de tuberculose

Entre le 21 mars et le 12 juillet, cinq cas confirmés de tuberculose ont été diagnostiqués dans des lieux d'exposition communs sur le territoire du Bureau de santé publique de Hill and Valley. Tous les cas avaient le même génotype identifié : ON-GX345. Il s'agit de quatre hommes et d'une femme. L'âge des personnes touchées varie de 25 à 70 ans. Quatre de ces personnes sont sans-abris ou mal logées.

En réponse à l'augmentation du nombre de cas, le Bureau de santé publique de Hill and Valley a effectué un dépistage de la tuberculose chez les personnes qui fréquentent plusieurs refuges pour sans-abris dans le centre-ville de Valley Town. De plus, le Bureau de santé publique de Hill and Valley a publié une alerte médiatique afin de fournir des détails sur le groupe de cas, ainsi que des renseignements et des ressources aux fournisseurs de soins de santé de la région.

Une directive de surveillance accrue a été publiée et celle-ci contient des directives sur la collecte et l'entrée des données à l'intention du personnel des bureaux de santé publique de l'Ontario pour tous les cas de tuberculose qui peuvent être liés à ce groupe.

Si vous avez des questions, ou si vous êtes au courant de cas ou de contacts qui pourraient être liés à ce groupe de cas de tuberculose, veuillez communiquer avec l'équipe des maladies transmissibles du Bureau de santé publique de Hill and Valley à <adresse de courriel> ou composer le <numéro de téléphone>.

Rougeole

Cas de rougeole lié à un voyage sur le territoire du Bureau de santé publique de Hill and Valley

Le Bureau de santé publique de Hill and Valley mène une enquête sur un cas de rougeole confirmé par RCP chez un enfant non vacciné qui s'est récemment rendu en Europe et est arrivé au Canada le 20 juin. Il s'agit d'un contact au sein d'une famille d'un cas récemment signalé (ASP n° 12345). L'éruption cutanée est apparue le 1^{er} juillet et la période de transmissibilité s'est échelonnée du 27 juin au 5 juillet. Les personnes qui étaient présentes aux endroits suivants peuvent avoir été exposées à la rougeole :

Vol 123 d'Air Canada

Le vol a quitté Londres, au R.-U. le 19 juin à 14 h (heure locale au R.-U.) et a atterri à l'aéroport international Toronto Pearson le 20 juin à 22 h 30 HE.

Aéroport international Toronto Pearson, aérogare 3

Le 20 juin, de 22 h 30 à midi

Le Terrain de jeu

1234, rue Principale

Le 28 juin, de 8 h à midi

Garderie Bonjour

567, avenue du Parc

Le 1^{er} juillet, de 14 h à 16 h

Cabinet du médecin de famille
89, promenade Tour-du-lac
Le 2 juillet, de 15 h 30 à 17 h 30

Un avis aux médias a été publié. Pour toute demande de renseignements au sujet de ce cas, veuillez communiquer avec le responsable à <adresse de courriel> ou composer le <numéro de téléphone>.

Manquements aux pratiques de PCI

Manquements aux pratiques de PCI d'une clinique communautaire de Valley Town

Une enquête sur les manquements aux pratiques de PCI menée par le Bureau de santé publique de Hill and Valley a permis d'identifier des patients qui ont reçu des services dans une clinique communautaire située au 123, rue Nord, Valley Town, connue sous le nom commercial de Clinique du quartier. Les patients qui se sont rendus à cette clinique au cours des cinq dernières années peuvent avoir été exposés à des agents pathogènes à diffusion hématogène ou bactérienne.

Le 25 octobre, le Bureau de santé publique de Hill and Valley a envoyé des trousseaux à 3 000 patients qui ont reçu un traitement à la clinique pendant la période d'exposition. Les trousseaux comprennent une lettre au patient, une lettre aux fournisseurs de soins de santé et une demande d'analyses sanguines en laboratoire partiellement remplie. Il est recommandé que toutes les personnes touchées consultent leur fournisseur de soins de santé primaires afin de discuter de leur risque d'infection, de recevoir des conseils sur le dépistage et, s'il y a lieu, de subir un test de dépistage de l'hépatite B, de l'hépatite C et du VIH. Un numéro d'éclosion du SIISP a été créé (ID d'éclosion : 1234- 5678-001) et un numéro concernant une exposition liée à la clinique dentaire (ID d'exposition : 123456). L'organisme de réglementation a été avisé.

Le 28 octobre, une alerte concernant cette situation a été transmise aux fournisseurs de soins de santé et aux laboratoires locaux. Le 29 octobre, un communiqué au sujet de l'enquête a été diffusé. Veuillez trouver ci-joint la lettre d'avis au patient et l'alerte au fournisseur de soins de santé. Si vous avez des questions ou si vous êtes au courant de cas ou de contacts qui pourraient être liés à cette enquête, veuillez communiquer avec l'équipe des maladies transmissibles du Bureau de santé publique de Hill and Valley à <adresse de courriel> ou composer le <numéro de téléphone>.

References

1. Réseau canadien de renseignements sur la santé publique. Alertes de santé publique. [non publié]. Ottawa, ON: gouvernement du Canada; 2019 [non publié].
2. *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, L. O. 2004, chap. 3, annexe A. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/04p03>

Résumé des révisions

Les changements contenus dans cette révision sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Numéro de révision	Date de mise en œuvre	Description des principaux changements	Page
1	5 avril 2024	Mise à jour de la description de la situation afin d'inclure « sans renseignements personnels ou renseignements personnels sur la santé	1
1	5 avril 2024	Mise à jour des renseignements sur l'exposition afin d'inclure « la période de transmissibilité et un voyage. Si le voyage a eu lieu pendant la période de transmissibilité, ajouter les expositions en vol et à l'aéroport.	1
1	5 avril 2024	Ajout en créant une nouvelle boîte de légende ASP	2
1	5 avril 2024	Instruction mise à jour pour ce qui ne doit pas être inclus afin d'utiliser les informations démographiques tout ce qu'il y a plus général (p. ex., tranches ou catégorie d'âge (bébé, enfant, adulte)). Ne pas inclure le sexe du cas.	2
1	5 avril 2024	Mise à jour de l'exemple d'ASP sur la rougeole pour inclure les détails du voyage (p. ex., pays, date de retour, détails sur le transporteur et expositions)	3

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Quoi inclure dans une alerte de santé publique. 1^{re} révision. Toronto (Ont.) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2024.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Historique des publications

Publication : 2018

1^{re} révision : avril 2024

Renseignements

- Pour obtenir de l'aide concernant la rédaction d'une ASP liée à une enquête en Ontario, veuillez communiquer avec Santé publique Ontario à HealthProtection@oahpp.ca.
- Pour obtenir de l'aide afin d'accéder au RCRSP ou de publier des alertes de santé publique, veuillez communiquer avec l'Agence de la santé publique du Canada à cnphi.admin-rcrsp@phac-aspc.gc.ca.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.